

che ne parle plus désormais de fardeau ou d'enlèvement, parce que chacun aura sa parole et son œuvre pour fardeau, conformément à cette parole de l'Écriture : « C'est votre bouche qui vous justifiera et c'est votre bouche qui vous condamnera. » *Math. xv.*

« Parce que vous pervertissez les paroles du Dieu vivant, du Seigneur des armées, de notre Dieu. Vous direz au Prophète : Que vous a répondu le Seigneur et quelle est la parole du Seigneur? mais si vous dites : Fardeau du Seigneur.... » Tout ce qui précède manque dans les Septante, et le texte poursuit : « A cause de cela voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous avez parlé ainsi : Fardeau du Seigneur, et que j'ai envoyé pour vous dire : Ne dites pas : Fardeau du Seigneur, à cause de cela je vous prendrai, je vous emporterai, je vous rejetterai loin de ma face, vous et la ville que j'ai donnée à vos pères et à vous, et je vous livrerai à un opprobre éternel et à une ignominie que jamais l'oubli n'effacera. » *Jerem. xxiii, 37 et seqq.* Le Seigneur avait fait un précepte au peuple de ne jamais parler de son fardeau ni de ce qu'il emporterait, mais des réponses et de la parole de Dieu; le peuple ayant dédaigné de s'y conformer, il interprète le mot contre eux-mêmes et il leur dit : Puisque vous avez prononcé ce mot contre ma volonté, et cela lorsque j'avais souvent envoyé des Prophètes pour vous

illius, et eum delecto in perpetuum. Dicit itaque unusquisque proximo et amico suo, nequaquam: Quod est onus Domini? sed quid respondit Dominus? et quid locutus est Dominus? Veteris obliviscimini; onus et pondus, sive assumptio in ore vestro ultra non resonet, quia singulis hominibus sermo suus et opus suum in onus pondusque reputabitur, secundum illud quod scriptum est: « Ex ore tuo justificaberis, et ex ore tuo condemneris. » *Math. xv.*

« Et pervertitis verba Dei viventis Domini exercituum, Dei nostri. Hæc dices ad Prophetam: Quid respondit tibi Dominus, et quid locutus est Dominus? Si autem onus Domini dixeritis. » Hucusque in LXX non habetur, et sequitur: « Propter hoc hæc dicit Dominus: Quia dixistis sermonem istum: Onus Domini, et misi ad vos, dicens: Nolite dicere: Onus Domini, propterea ecce ego tollam » sive « assumam vos portans, et projiciam vos et civitatem, quam dedi vobis et patribus vestris, a facie mea, et dabo vos in opprobrium sempiternum, et ignominiam æternam, que nonquam oblivione deletur. » *Jerem. xxiii, 37 et seqq.* Præcepit Dominus, ut nequaquam oneris, et ponderis, et assumptionis sermo diceretur in populo

ordonner de ne point parler ainsi, je réaliserai contre vous-mêmes votre mot de fardeau et d'enlèvement. Je vous prendrai, je vous emporterai, je vous briserai en vous précipitant tous des hauteurs des cieux contre la terre; et non seulement vous, mais la ville que j'ai donnée à vos pères et à vous; « Et je vous livrerai à un éternel opprobre et à une ignominie que jamais l'oubli n'effacera. » C'est ce qui arriva, nous le savons, au temps de la captivité de Babylone, et plus complètement après la passion et la résurrection du Sauveur, quand il dit: « Votre maison vous sera laissée déserte; » *Luc. xiii, 43*; au reste, cette sentence demeurera jusqu'à la fin des temps. La version des Septante suggère une autre explication. Ἀρπάζετε, outre qu'il veut dire enlèvement, signifie aussi don, présent. Or comme le peuple se promettait toujours le bonheur, Dieu l'avise qu'il ne doit plus parler ainsi désormais. Ils sont indignes en effet des faveurs du ciel, ou plutôt ils méritent que Dieu les rejette et les dépouille entièrement de tout secours. L'étymologie des mots et l'explication des noms jettent souvent un jour inattendu sur les choses; c'est ainsi que les noms d'Abraham, de Sara, de Pierre et des fils de Zébédée interprétés révèlent un sens nouveau du texte, et que dans Jérémie lui-même, *Jerem. xx, Phasur* répond à frayeur, à translation, à colon et à voyageur. Il est à remarquer enfin que

sed responsionis et verbi Dei; quod quia populus implere contemperat, ipsum verbum interpretatur super eis, et dicit: Quoniam dixistis quod nolui, et hoc cum sæpe Prophetas mitterem et juberem ne diceretis, propterea sermonem vestrum assumptionis, oneris et ponderis in vobis opere complebo. Assumam quippe vos et tollam atque portabo, et allidam, ac de sublimibus in terram corruere faciam. Non solum autem vos, sed et urbem vestram, quam dedi patribus vestris. « Et dabo, » inquit, « vos in opprobrium, et ignominiam sempiternam, que nonquam oblivione deletur. » Hoc autem et tempore Babyloniæ captivitatis factum esse novimus; sed plenius atque perfectius post Salvatoris passionem resurrectionemque completur, quando locutus est Dominus: « Relinquitur vobis domus vestra deserta; » *Luc. xiii, 35*; et usque ad finem ejus sententia permanebit. Dicamus et aliter dumtaxat juxta Septuaginta: Ἀρπάζετε non solum « assumptionem, » sed et « donum, munus » que significat. Quia igitur sibi populus semper prospera promittebat, dicit eos nequaquam ultra hoc debere dicere. Indignos enim esse eos donis Dei atque muneribus, quin potius abiciendos et a Dei

ces mots : « Du Dieu vivant, du Seigneur des armées, de notre Dieu, » ne sont ni dans les éditions grecques ni dans les éditions latines, et

que c'est contre eux-mêmes que les Hébreux les lisent dans leurs volumes, puisqu'ils désignent clairement le mystère de la Trinité.

LIVRE V.

Le cinquième livre des Commentaires sur Jérémie, commencera, mon frère Eusèbe, aux deux paniers dont l'un fait voir la douceur de la foi orthodoxe, et l'autre l'amertume de la perfidie des hérétiques. Ananias fils d'Azur a beau contredire Jérémie, le Néhémitte Séméias brûler du désir de faire jeter le Prophète en prison et le prêtre Sophonie conspirer sur la parole des faux prophètes, *Jerem. xxviii, xxix*, la vérité peut être emprisonnée, enchaînée, elle ne peut être vaincue. Contente du petit nombre de ses défenseurs, la multitude des ennemis ne l'effraie pas. Levez donc avec Moïse les mains au ciel, montrez l'antique serpent au-dessus du désert, et aussitôt Amalec sera détruit, les morsures venimeuses seront sans effet, le peuple de Dieu franchira sans péril avec Josué le fleuve du Jourdain et après être sorti du désert il mangera le pain qui est né dans notre bourgade à Bethléem.

« Le Seigneur m'a fait voir deux corbeilles pleines de figures devant le Temple du Seigneur, après que Nabuchodonosor, roi de Babylone, eut

transféré Jéchonias fils de Joachim, roi de Juda, et ses princes, et ses artisans, et ses ouvriers, loin de Jérusalem et qu'ils les eut emmenés à Babylone. Une des corbeilles était pleine de figures excellentes, comme elles sont d'ordinaire à la première saison; l'autre était pleine de figures mauvaises qu'on ne pouvait manger parce qu'elles ne valaient rien. Et le Seigneur me dit: Que vois-tu, Jérémie? Et je dis: Je vois des figures mauvaises, très-mauvaises, qu'on ne peut manger parce qu'elles ne valent rien. Le Seigneur me parla ensuite et me dit: Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël: Comme ces figures sont bonnes, ainsi je traiterai bien ceux que j'ai envoyés hors de ce lieu et qui ont été transférés de Juda dans le pays des Chaldéens. Je jeterai sur eux un regard favorable, je les ramènerai en cette terre, je les rétablirai et je ne les détruirai plus, je les planterai et je ne les arracherai plus. Et je leur donnerai un cœur capable de me connaître, car c'est moi qui suis le Seigneur; et ils seront mon peuple et je serai leur Dieu, parce

auxilio penitus relinquendus. Ex verbis autem et interpretatione nominum sæpe res ostenduntur, ut Abraham, Sara, et Petri, et filiorum Zebedeei vocabula commutata significant rerum mutationem, et in hoc eodem propheta *Jerem. xi*, « Phasur » dicitur « pavor, » sive « translatio » et « colorus » sive « peregrinus. » Notandum quod verba, « Dei viventis, Domini exercituum, Dei nostri, » Latini et Græci codices non habent; et Hebræi in suis voluminibus contra se legunt, quod proprie mysterium significat Trinitatis.

LIBER QUINTUS

Quintus Commentariorum in Jeremiam liber, a doctus, frater Eusebi, calathis habebit exordium, quorum alior recte fidei dulcedinem, aliter hæreticorum, perfidie amaritudinem demonstrabit. Quamvis Ananias filius Azur repugnet Jeremie, et Semeias Nhelamites Prophetam mitti cupiat in carcerem, et Sophonias sacerdos in Pseudoprophetarum verba conjurat, *Jerem. xxviii, xxix*, tamen veritas claudi et ligari potest, vinci non potest, que et suorum paucitate contenta est, et multitudine hostium non terretur.

Erige itaque cum Moysæ ad cælum manus, et antiquum serpentem in eremo suspende, statimque et Amalec delebitur, et venenati morsus non prævalerunt, securusque populus Domini cum Jesu Jordanis fluentia transit, et post vastam solitudinem, comedit panem, qui in Bethleem nostro natu est viculo (*Erod. xvi, Num. xxi*).

« Ostendit mihi Dominus, et ecce duo calathi pleni ficis, positi ante Templum Domini, postquam transiit Nabuchodonosor rex Babyloniæ Jechoniam filium Joacim regem Juda et principes ejus, et fabrum, et inclusorem de Jerusalem, et adduxit eos in Babylonem. Calathus unus ficus bonus habebat nimis, et solent ficus esse primi temporis, et calathus unus ficus habebat malas nimis, que comedi non poterant, eo quod essent malm. Et dixit Dominus ad me: Quid tu vides, Jeremia? Et dixi: Ficus bonus, bonus valde; et malas, malas valde, que comedi non possunt, eo quod male sint. Et factum est verbum Domini ad me, dicens: Hæc dicit Dominus Deus Israel: Sicut ficus hæc bona, sic cognoscam transmigrationem Juda, quam emisi de loco isto in terram Chaldæorum, in bonum. Et ponam oculos meos super eos in bonum,

qu'ils reviendront à moi de tout leur cœur. Et comme vous voyez ces figes mauvaises dont on ne peut manger parce qu'elles ne valent rien, ainsi, dit le Seigneur, j'abandonnerai Sédécias, roi de Juda, et ses princes, et les restes de Jérusalem qui sont demeurés dans cette ville, et ceux qui habitent en Egypte. Je les livrerai au trouble et à l'affliction » ou « à la dispersion dans tous les royaumes de la terre, à l'opprobre, aux railleries, aux insultes et aux malédictions dans tous les lieux où je les aurai dispersés. J'enverrai contre eux le glaive, la faim et la peste, jusqu'à ce qu'ils aient disparu de la terre que j'ai donnée à eux et à leurs pères. » *Jerem. xxv, 1 et seqq.* Pour quelques-uns ces deux paniers de bonnes et de mauvaises figes représentent la Loi et l'Evangile, la Synagogue et l'Eglise, les Juifs et les Chrétiens, l'enfer et le ciel, dont l'un est réservé au supplice des pécheurs et l'autre sera la demeure des Saints. Mais nous qui savons par l'apôtre Paul que la Loi est bonne et sainte, que le commandement est bon et saint, et que le Dieu de l'un et de l'autre Testament est le même, rapportons de préférence ce texte à ceux qui, à la venue du Sauveur, embrassèrent la foi et à ceux qui ne l'embrassèrent pas; en sorte que la corbeille de figes mauvaises représente ceux que les excitations des Scribes et des prêtres poussèrent à crier : « Crucifiez, crucifiez cet homme, »

et redcam eos in terram hanc, et edificabo eos, et non destruiam; et plantabo eos, et non evellam. Et dabo eis cor ut sciant me, qui sango sum Dominus; et erunt tibi in populum, et ego ero eis in Deum, quis revertetur ad me in toto corde suo. Et sicut ficus pessima, que comedi non possunt, eo quod sint mala, hæc dicit Dominus: Sic dabo Seduciam regem Juda et principes ejus, et reliquos de Jerusalem, qui remanserunt, in urbe hac, et qui habitant in terra Egypti. Et dabo eos in vexationem afflictionemque » sive « dispersionem omnibus regnis terre, in opprobrium, et in parabolam, et in proverbium, et in maledictionem in universis locis, ad quæ eieci eos. Et mittam infos gladium et famem et pestem, donec consumantur de terra quam dedi eis et patribus eorum. » *Jerem. xxv, 1 et seqq.* Deos cophinos sive calathos honorum et malorum (*Al.* honorum et malorum) ficorum, quidam interpretantur in Lege, et in Evangelio, Synagoga, et Ecclesia, et Judæorum populo et Christianorum, gehenna et regno celorum, quorum alterum ad supplicium pertinet peccatorum, alterum ad Sanctorum habitaculum. Sed nos scientes, juxta Apostolum Paulum, *Rom. vii*, legem bonam et sanctam, et mandatum

Luc. xxiii, 21, tandis que la corbeille des figes excellentes représente ceux qui embrassèrent la foi après l'ascension de Notre Seigneur.

Conformément à la lettre de l'histoire nue, le panier des bonnes figes, c'est Jéchonias qui, d'après le conseil de Jérémie se livra au roi de Babylone sur l'ordre de Dieu dont il reçoit d'heureuses promesses; le panier des mauvaises, c'est Sédécias qui fut pris pour s'être opposé à la volonté divine, rendu aveugle et conduit à Babylone où il mourut. *IV Reg. xxv*. Et vraiment, Dieu regarda avec faveur ceux qui obtinèrent à ses ordres, *Jerem. xlii*, il les ramena dans sa terre, il les établit et ne les détruisit plus, il les planta et ne les arracha plus, il leur donna un cœur capable de connaître qu'il était le Seigneur, ils devinrent son peuple et il fut leur Dieu, puisqu'il jeta sur eux un regard favorable même pendant la captivité, qu'il leur permit de cultiver la terre, de bâtir des maisons et de planter des jardins dans le pays de Babylone, que Daniel grâce aux miracles qu'il fit devint tout d'un coup prince de captif qu'il était, *Dan. x*, que les trois enfants furent glorieusement délivrés des flammes de la fournaise, *Dan. iii*, et qu'après les soixante-dix ans révolus, Jérusalem vit le retour, de la plupart d'entre eux, sous la conduite de Zorobabel, du grand-prêtre Jésus, d'Esdras et de Néhémie; le livre d'Esdras nous donne leur nombre au re-

bonum et sanctum, et unum esse utriusque Testamenti Deum, vel ad eos magis referamus qui in adventu Domini Salvatoris crederent et non crederent; ut qui a Scribe et sacerdotibus concitati clamaverunt, dicentes: « Crucifige, crucifige talem. » *Luc. xxiii, 21*, sint calathos ficorum malorum; qui vero post ascensionem ejus de populo crederent, ad bonos ficos, et ad calathum cophinumque optimum referantur.

Simplem autem et veram sequamur historiam, quod honorum ficorum calathum dixerit Jechoniam, qui se Jeremie consilio et imperio Dei tradiderat regi Babilonia, cui et prospera Dominus pollicetur; malorum autem Seduciam, qui contradicens sententia Dei captus sit, cæcatusque oculis ductus est in Babilonem, ibique mortuus est. *IV Reg. xxv*. In tantum autem Deus posuit oculos suos in bonum his qui imperio ejus acquieverant, *Jerem. xlii*, et reduxit illos in terram suam, et edificavit et non destruxit, et plantavit et non evulsit, deditque eis cor ut scirent eum, quod ipse esset Dominus, et fierent illi in populum, et ipse eis esset in Deum; ut etiam in captivitate poscerit oculos super illos, et exercere terram,

tour. *I Esdr. ii*. Remarquons aussi que le Prophète eut cette vision au temps de Sédécias, après que Jéchonias eut été mené en émigration; il ne dit pas en captivité, puisqu'il s'était livré volontairement. Quant aux artisans et aux ouvriers, nous devons entendre par là ou les interprètes de la Loi et les docteurs, ou les orfèvres et les ouvriers en pierres, dont l'art était des plus prisés chez les nations barbares. Au lieu d'ouvriers les Septante ont mis *enchaînés*, pour signifier le fléau de la captivité, et ils ont ajouté de leur tête le mot *riches*, qui n'est pas dans l'Hebreu.

Jérémie compare la corbeille pleine de bonnes, d'excellentes figes, de figes de la première saison, en grec *πρώτης*, aux patriarches Abraham, Isaac, Jacob, à Moïse, Aaron et Job, et aux autres saints dont un des douze prophètes a dit: « J'ai trouvé Israël comme des grappes de raisin dans le désert, j'ai trouvé leurs pères comme des figes sur le figuier. » *Ose. ix, 10*. De là vient que nous sommes appelés enfants d'Abraham, tandis que le Sauveur fait cette remontrance aux Juifs: « Si Abraham était votre père, vous feriez ses œuvres. » *Joan. viii, 39*. Or ces corbeilles avec les bonnes et les mauvaises figes n'étaient pas hors de l'Eglise et au loin, mais devant le temple

du Seigneur dont la science embrasse toutes choses. Les figes qui sont hors de l'Eglise ne sont pas aussi amères que celles que la prévarication a changées après qu'elles avaient confessé la foi; et les bonnes figes qui ne sont pas devant le temple de Dieu, comme furent les philosophes profanes que leur bon naturel et l'intelligence du Créateur portait moins à suivre qu'à louer les vertus, ont moins de douceur que les figes qui sont dans le Temple de Dieu, comme furent les Prophètes et les Apôtres, et dont une tenait ce langage: « Je vous ai donné le lait, et non un aliment solide... » *I Corinth. iii, 2*; et: « Mes petits enfants, pour qui j'éprouve de nouveaux douleurs de l'enfantement jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous. » *Galat. ix, 19*. De là cette expression que devant le temple du Seigneur les bonnes figes sont excellentes, et les mauvaises, très-mauvaises. Ce n'est pas là une explication de pure fantaisie, car l'Ecriture a pris soin de s'éclaircir elle-même. « Comme je connais ces figes bonnes, dit-elle, ainsi je traiterai bien les émigrés de Juda que j'ai envoyés hors de ce lieu dans la terre des Chaldéens, » ce qui est une allusion évidente à Jéchonias et aux princes qui furent pris avec lui. Au contraire, au sujet de la corbeille aux figes mauvaises, voici

edificare domos, plantare pomaria in Babilonia regione permiserit Daniel signorum miraculis de captivo subito princeps factus sit, *Dan. v*, et tres pueri gloriose de fornacia incendio liberati sint, *Dan. iii*, et expletis annis septuaginta sub Zorobabel et Jesu sacerdote magno et Ezra ac Neemia, plurima pars reversa sit Jerusalem; quorum numerus in ejusdem Ezre volumine continetur. *I Esdræ. ii*. Notandum quoque quod hæc Visio Seducie temporibus facta sit ad Prophetam, postquam Jechonias ductus est in transmigracionem; non enim dixit captivitatem, quia se ultro tradiderat. Febros autem et inclusores, vel legis interpretes alique doctores debemus accipere, vel artifices inclusoresque (*Al.* clusoresque) auri atque gemmarum, que ars apud Barbaras nationes preciosissima est. Pro inclusoribus Septuaginta « vinctos » interpretati sunt, ut captivitas significarent malum; et de suo addiderunt, « divites, » quod in Hebraico non habetur.

Comparat autem calathum qui bonas ficos habebat et bonas nimis, ficos primi temporis, que Græce appellantur *πρώτης*, Abraham videlicet, Isaac, et Jacob, et Moysi, et Aaron, et Job, et cæteris sanctis viris, de quibus unus de duodecim loquitur Prophetarum: « Sicut uvam in deserto inveni Israël, et sicut ficus in ficulina inveni patres eorum. » *Ose. ix, 10*. Unde et nos appel-

lamur filii Abraham, et e contrario dicitur ad Judæos: « Si pater vester esset Abraham, faceretis opera ejus. » *Joan. viii, 39*. Hi autem calathi, qui bonas habebant et malas ficos, non erant foris et extra Ecclesiam, sed ante templum Domini, eo quod cuncta illius scientia et Jesu sacerdote magno et Ezra ac Neemia, plurima pars reversa sit Jerusalem; quorum numerus in ejusdem Ezre volumine continetur. *I Esdræ. ii*. Notandum quoque quod hæc Visio Seducie temporibus facta sit ad Prophetam, postquam Jechonias ductus est in transmigracionem; non enim dixit captivitatem, quia se ultro tradiderat. Febros autem et inclusores, vel legis interpretes alique doctores debemus accipere, vel artifices inclusoresque (*Al.* clusoresque) auri atque gemmarum, que ars apud Barbaras nationes preciosissima est. Pro inclusoribus Septuaginta « vinctos » interpretati sunt, ut captivitas significarent malum; et de suo addiderunt, « divites, » quod in Hebraico non habetur.

Comparat autem calathum qui bonas ficos habebat et bonas nimis, ficos primi temporis, que Græce appellantur *πρώτης*, Abraham videlicet, Isaac, et Jacob, et Moysi, et Aaron, et Job, et cæteris sanctis viris, de quibus unus de duodecim loquitur Prophetarum: « Sicut uvam in deserto inveni Israël, et sicut ficus in ficulina inveni patres eorum. » *Ose. ix, 10*. Unde et nos appel-

lamur filii Abraham, et e contrario dicitur ad Judæos: « Si pater vester esset Abraham, faceretis opera ejus. » *Joan. viii, 39*. Hi autem calathi, qui bonas habebant et malas ficos, non erant foris et extra Ecclesiam, sed ante templum Domini, eo quod cuncta illius scientia et Jesu sacerdote magno et Ezra ac Neemia, plurima pars reversa sit Jerusalem; quorum numerus in ejusdem Ezre volumine continetur. *I Esdræ. ii*. Notandum quoque quod hæc Visio Seducie temporibus facta sit ad Prophetam, postquam Jechonias ductus est in transmigracionem; non enim dixit captivitatem, quia se ultro tradiderat. Febros autem et inclusores, vel legis interpretes alique doctores debemus accipere, vel artifices inclusoresque (*Al.* clusoresque) auri atque gemmarum, que ars apud Barbaras nationes preciosissima est. Pro inclusoribus Septuaginta « vinctos » interpretati sunt, ut captivitas significarent malum; et de suo addiderunt, « divites, » quod in Hebraico non habetur.

Comparat autem calathum qui bonas ficos habebat et bonas nimis, ficos primi temporis, que Græce appellantur *πρώτης*, Abraham videlicet, Isaac, et Jacob, et Moysi, et Aaron, et Job, et cæteris sanctis viris, de quibus unus de duodecim loquitur Prophetarum: « Sicut uvam in deserto inveni Israël, et sicut ficus in ficulina inveni patres eorum. » *Ose. ix, 10*. Unde et nos appel-

comment elles s'exprime : « Comme j'abandonne ces figures très-mauvaises qu'on ne peut manger parce qu'elles ne valent rien, ainsi j'abandonnerai Sédécias roi de Juda et ses princes, et je livrerai au trouble et à l'affliction dans tous les royaumes de la terre ceux qui se sont réfugiés en Egypte et ceux qui sont demeurés dans cette ville ; » et en effet ceux mêmes qui habitaient en Egypte furent pris quand Nabuchodonosor établit son trône jusqu'à Taphnis, et le Seigneur envoya contre eux le glaive, la faim et la peste, jusqu'à ce qu'ils eurent disparu de la terre qu'il avait donnée à leurs pères. Cette parole au sujet des signes bonnes : « Je leur donnerai un cœur afin qu'ils me connaissent, car c'est moi qui suis le Seigneur, » est semblable à celle de l'Apôtre : « C'est Dieu qui opère en vous et le vouloir et le faire, » *Philipp.* II, 13, en ce sens que non seulement nos œuvres s'appuient sur le secours divin, mais notre volonté elle-même. Il y a tel interprète en délire dont l'explication allégorique sur ce point est une constante violence à la vérité de l'histoire : il parle de captifs pris à la céleste Jérusalem, emmenés dans la terre des Chaldéens et qui retourneront à leur demeure primitive, tels que Jérémie et les autres saint prophètes, tandis que le commun des pécheurs doit mourir sur cette terre et dans cette

eo quod sint mala sic dabo Sedeciam regem Juda et principes ejus, et eos qui in Egyptum transfugerunt, et qui remanserunt in urbe hac in vexationem afflictionemque omnibus regnis terre, » quando in Egypto quoque capti sunt, et Nabuchodonosor posuit in Taphnis solium suum, misitque super eos Dominus gladium, famem et pestem, donec consumerentur de terra quam dedit patribus eorum. Quod autem dixit de ficis : Dabo eis cor, ut sciant me, quia ego sum Dominus, » illi simile est Apostolico : « Deus est qui operator in vobis et velle, et perficere. » *Philipp.* II, 13, quod non solum opera, sed et voluntas nostra Dei nitatur auxilio. Delirat in hoc loco allegoricus semper interpretes, et vim cupiens historicæ facere veritatis, de cælesti Jerusalem captos refert atque translato in terram Chaldæorum, rursumque ad locum pristinum reversuros, ut Jeremiam et cæteros sanctos prophetas; alios vero qui peccatores fuerint, in terra hac et in valle lacrymarum esse mortuos. Totam visionis hujus simul posui περιουσι, ne sensum in expositione dividerem.

« Verbum quod factum est ad Jeremiam de omni populo Juda » sive « super omnem populum Juda in anno quarto Joacim filii Josie regis Juda. » *Jerem.* xxv, 1. Hæc

vallée de larmes. Pour moi, j'ai cité d'un trait toute cette vision pour ne pas émettre le sens général de l'expliquant.

« Parole qui fut adressée à Jérémie sur ou contre tout le peuple de Juda, en la quatrième année de Joacim fils de Josias, roi de Juda » *Jerem.* xxv, 1. Cette vision est antérieure à la précédente, qui eut lieu sous Sédécias, après que Jéchonias eut été transporté à Babylone, tandis que celle-ci arriva sous Joacim fils de Josias et père de Jéchonias. Je l'ai déjà dit, les Prophètes ne s'inquiétaient nullement de l'ordre chronologique des faits qui est une loimpérieuse de l'histoire; ils écrivaient ou disaient une chose au moment où le demandait l'utilité de leurs auditeurs ou de leurs lecteurs. C'est ainsi que dans le Psautier certains cherchent l'ordre des psaumes d'après le texte de l'histoire, quand cet ordre ne s'observe pas dans les chants lyriques.

« C'était la première année de Nabuchodonosor roi de Babylone. » Ces derniers mois ne sont pas dans les Septante. Le texte continue : « Jérémie prophète la raconta devant tout le peuple de Juda et tous les habitants de Jérusalem, disant... » *Jerem.* xxv, 2. La quatrième année du règne de Joacim fils de Josias et père de Jéchonias, Nabuchodonosor monta sur le trône de Babylone, en sorte que la première année du

priora sunt præterita visione; illa enim sub Sedecia facta est, postquam Jechonias translatus est Babylonem; hæc autem sub Joacim filio Josie et patre Jechonias. Non enim curæ erat (ut ante jam dixi) Prophetis tempora conservare, quæ historiæ leges desiderant; sed scribere utcumque audientibus quæ lecturis utilis noverant. Unde et in Psalterio male quidam juxta textum historiæ psalmodum requirunt ordinem, quod in lyrico carmine non observatur.

« Ipse est annus primus Nabuchodonosor regis Babyloniæ (quod in LXX non habetur. Et sequitur) : « Quod locutus est Jeremias Propheta ad omnem populum Juda, et ad universos habitantes Jerusalem, dicens. » *Jerem.* xxv, 2. Quarto anno regis Joacim, filii Josie patris Jechonias, Nabuchodonosor in Babylone suscepit imperium, atque ita factum est ut annus qui primus erat Nabuchodonosor in Babylone, quartus esset in Jerusalem regis Joacim. Denique octavo anno regni sui, Jechonias cum matre et principibus duxit in captivitatem, qui tribus tantum post interfectionem patris Joacim regnarat mensibus. Interfectus est autem Joacim undecimo anno regni sui in Jerusalem. *IV Reg.* xxv.

« A tertio decimo anno Josie filii Ammon regis

gouvernement de Nabuchodonosor à Babylone répond bien à la quatrième de celui de Joacim à Jérusalem. Au reste, c'est dans la huitième année de son règne que Nabuchodonosor emmena captif Jéchonias avec sa mère et les princes, lequel avait reçu la couronne après le meurtre de son père, depuis trois mois seulement. Or Joacim fut tué dans la onzième année de son règne à Jérusalem. *IV Reg.* xxiv.

« Depuis la treizième année de Josias fils d'Ammon, roi de Juda, jusqu'à ce jour, cette année est la vingt-troisième; la parole du Seigneur est venue à moi, et je vous ai parlé, me levant durant la nuit pour le faire, et vous n'avez pas écouté » *Jerem.* xxv, 3. La treizième année du règne de Josias qui régna trente-un ans à Jérusalem, Jérémie commença à prophétiser, et il le fit pendant dix-neuf ans sous ce roi auquel succéda son fils Joachas; celui-ci ayant été aussitôt conduit en captivité par le roi d'Egypte Néchao, ce fut son frère Joacim qui monta sur le trône. *IV Reg.* xxiii. C'est la quatrième année du règne de Joacim, que cette parole du Seigneur fut adressée à Jérémie, et il y avait par conséquent vingt-trois ans que le prophète Jérémie avait commencé de parler au peuple, ne cessant jamais sa prédication et se levant dès l'aube et pendant la nuit pour s'adresser au peuple. « Et vous n'avez pas écouté, » s'écrie-t-il. S'il est vrai, comme le veulent les hérétiques d'à présent après ceux d'autrefois, qu'une bonne fois ont été éta-

blis pour notre secours la loi et les préceptes que nous suivons ou ne suivons pas au gré de notre libre volonté, pourquoi cette ingénence continuelle du Prophète qui rappelle chaque jour les commandements de Dieu quand après avoir été une fois acceptés ils devraient suffire à ceux qui les ont reçus, si ce n'est pour bien montrer que nous avons besoin à toute heure du secours de Dieu et que ce qui a été une fois donné par lui ne peut jamais suffire s'il ne le renouvelle chaque jour par ses avis?

« Et le Seigneur a envoyé vers vous tous ses serviteurs les Prophètes, se levant dès le matin et les envoyant, mais vous ne les avez pas écoutés. » *Jerem.* xxv, 4. Ce n'est point par un seul Prophète, c'est par tous que Dieu a donné ses avis à son peuple; comme un gardien vigilant, il s'est levé dès le matin pour le conseiller. « Et vous n'avez pas écouté, » s'écrie Jérémie; en sorte que ce dédain est d'autant plus criminel que les exhortations ont été plus multipliées.

« Vous n'avez pas incliné l'oreille pour entendre, lorsque je disais : Que chacun de vous revienne à moi de sa mauvaise voie et de ses pensées perverses, et vous habiterez dans la terre que le Seigneur a donnée à vous et à vos pères, de ce jour et à jamais. » *Jerem.* xxv, 4, 5. Tel fut l'endurcissement du peuple qu'il ne prenait même pas l'attitude de quelqu'un qui écoute et qu'il n'inclinait pas l'oreille même quand Dieu exhortait chacun à revenir de sa mauvaise voie

Juda usque ad diem hanc, iste est tertius et vicesimus annus, factum est verbum Domini ad me, et locutus sum ad vos de nocte consurgens et loquens, et non audistis. » *Jerem.* xxv, 3. Tertio decimo anno regis (d. regis) Josie qui regnavit in Jerusalem annis triginta et uno, Jeremias prophetare exorsus est, et prophetavit sub eo annis decem et novem, cui successit in regnum filius ejus Joachaz; quo statim ducto in captivitatem a Necho rege Egyptiorum, regnum obtinuit Joacim frater ejus. *IV Reg.* xxiii. In cuius regni quarto anno, iste ad Jeremiam fit (d. fut) sermo Domini, ac per hoc vigesimus tertius annus erat Jeremias prophetæ ex quo loquid populum cepit; et nunquam prædicare cessavit, sed singulis diebus diluculo et de nocte consurgens, loquebatur ad populum. « Et non, » inquit, « audistis. » Sin autem, ut novi ex veteribus hæretici volunt, lex semel in adjutorium data est et constituta præcepta quæ nostri arbitrii voluntate vel facimus vel non facimus, quomodo Propheta se semper ingerit et quotidie replicat mandata Dei, quæ

utique semel accepta sufficerant eis quibus data fuerant, nisi ut hoc ostendat, Dei nos semper indigere auxilio, et nunquam posse sufficere quod semel datum est, nisi quotidie Domini in admonitione renovetur?

« Et misit Dominus ad vos omnes servos suos Prophetas, consurgens diluculo, mitensque; et non audistis. » *Jerem.* xxv, 4. Non per unum Prophetam, sed per omnes populum sensus Deus semper admonuit, et quasi ipse in vigiliis atque excubiis constitutus surrexit diluculo, ut suum populum commoneret. « Et non, » inquit, « audistis; » ut quanto crebrior admonitio, tanto contentum fuerit peccata majora.

« Neque inclinastis aures vestras, ut audiretis, cum dicerem : Revertimini ad me unusquisque a via sua mala, et a pessimis cogitationibus vestris; et habitabit in terra, quam dedit Dominus vobis et patribus vestris a sæculo usque in sæculum. » *Jerem.* xxv, 4, 5. Tanta fuit duritia populi, ut ne habitum quidem audientis assumeret, et inclinaret aurem suam, præ-

et de ses pensées perverses. O clémence infinie ! Non seulement Dieu diffère le châtement de leur crime, mais encore il les appelle à faire pénitence tant de leurs mauvaises œuvres, figurées par la voie mauvaise, que de leurs pensées perverses, qui sont réputées péchés en elles-mêmes sans accomplissement. Et il leur promet comme récompense, s'ils observent ce qui est prescrit, qu'ils habiteront dans la terre qui avait été donnée aux pères et qui a été reprise à cause des iniquités des enfants. Quant à cette expression : « De ce jour et à jamais » ou « pour toute l'éternité, » elle montre que les dons de Dieu sont perpétuels pourvu que ceux à qui ils ont été faits en demeurent toujours dignes.

« Et ne suivez plus les dieux étrangers pour les servir et les adorer; ne me provoquez pas à la colère par les œuvres de vos mains, et je ne vous affligerai plus. Et vous ne m'avez pas entendu, dit le Seigneur, et vous m'avez provoqué à la colère par les œuvres de vos mains, pour votre ruine. » *Jerem. xxv, 6, 7.* Avec les avis qui précèdent je vous donnais celui de ne servir ni adorer les dieux étrangers de peur que cette manière d'agir ne provoquât ma colère à cause d'ouvrages de vos mains, au point de m'obliger à vous affliger contre ma volonté; et vous ne m'avez pas écouté. Les Septante ne portent pas

ce qui suit : « [Dit le Seigneur, et vous m'avez provoqué à la colère par les œuvres de vos mains, pour votre ruine. »

« C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur des armées : Parce que vous n'avez pas entendu mes paroles, voilà que j'assemblerai et j'enverrai tous les peuples de l'Aquilon, dit le Seigneur, et Nabuchodonosor roi de Babylone, mon serviteur. » *Jerem. xxv, 8.* Puisque vous m'avez provoqué à la colère en faisant le mal pour votre ruine et que vous avez foulé d'un pied superbe mes appels à la pénitence, j'enverrai vers toutes les familles ou nations de l'Aquilon, et j'amènerai leur roi chez Nabuchodonosor, roi de Babylone, mon serviteur. Ou le Seigneur envoie ses anges pour qu'ils soulèvent les peuples, ou bien il ébranle les nations de manière à ce qu'elles fassent sa volonté. Il appelle Nabuchodonosor son serviteur, non pas au même titre que les Prophètes et tous les saints qui le servent réellement, mais parce qu'en renversant Jérusalem il sert ses desseins, conformément à la parole de l'Apôtre : « Je les ai livrés à Satan afin qu'ils apprennent à ne point blasphémer. » *1 Tim. i, 20.* Enfin les Chaldéens habitaient vers Aquilon en égard à la position de Jérusalem, cela ne fait doute pour personne.

« Je les amènerai sur cette terre et sur ses ha-

ad iracundiam provocaretis in operibus manuum vestrarum in malum vestrum, » in septuaginta non habetur.

« Propterea hæc dicit Dominus exercituum : Pro eo quod non audistis verba mea, ecce ego mittam et assumam universas cognationes Aquilonis, ait Dominus, et Nabuchodonosor regem Babylonis servum meum. » *Jerem. xxv, 8.* Quia me ad iracundiam provocastis, et fecistis malum in interitum vestrum, et provocantem ad penitentiam, superbo calcastis pede, mittam, inquit, ad universas cognationes, sive nationes Aquilonis, et adducam principem eorum Nabuchodonosor regem Babylonis servum meum. Mittit autem Dominus vel Angelos, ut concitent gentes, vel certe hujusmodi movet cognationes, ut faciant Domini voluntatem. Quodque vocal servum suum Nabuchodonosor, non sic servus vocatur ut Propheta et omnes sancti, qui vere servant Domino; sed quo in eversione Jerusalem Domini serviat voluntati, secundum quod et Apostolus loquitur : « Quos tradidi Satanae, ut discant non blasphemare. » *1 Tim. i, 20.* In Aquilonis autem parte esse Chaldæos, juxta situm Jerusalem nulli dubium est.

« Et adducam eos super terram istam, et super ha-

bitants, et sur toutes les nations d'alentour; je les perdrai, et j'en ferai la stupeur, la risée des nations et un désert éternel. » *Jerem. xxv, 9.* Voilà ce qui attend ceux qui dédaignent d'écouter les paroles de Dieu. Tous les maux qui fondent sur nous ont nos péchés pour origine. Et comme en ce temps-là toutes les nations furent amenées contre Jérusalem, elles sont de même amenées aujourd'hui contre l'Eglise, pour la ruine des âmes négligentes dont elles font un objet de stupeur et de risée, qu'elles changent en déserts éternels pour les faire servir de miraculeux exemple aux yeux de tous. On les sifflera, ce qui est le signe d'un étonnement improbable; elles seront changées en désert, ce qui a lieu pour quiconque est dénué de la protection divine.

« Et j'étoufferai parmi eux la voix des délices et la voix de l'allégresse, la voix de l'époux et la voix de l'épouse, le bruit des meules et la lumière de la lampe. Toute cette terre ne sera plus qu'une solitude et un objet d'effroi » *Jerem. xxv, 10.* La chose est évidente encore de nos jours; dans les conciliabules des méchants, les maîtres, au lieu d'enseigner la parole divine, sifflent à l'instar des serpents. La voix de la joie, la voix de l'allégresse est étouffée parmi eux et il ne leur est jamais dit : « Réjouissez-vous, et je le répète, réjouissez-vous. » *Philip. iv, 4.* La

voix de l'épouse est celle de l'Eglise des fidèles; la voix de l'époux est celle du Sauveur; « car celui à qui est l'épouse est l'époux. » *Joan. iii, 29.* Dieu fera cesser le bruit de la meule, afin qu'elle n'écrase plus le bon grain qui était donné au peuple en nourriture. Quant à la lumière de la lampe, elle signifie sans doute la doctrine et la science des Prophètes, selon l'expression de Jean-Baptiste : « Il est la lampe qui brille. » *Joan. v, 35,* et d'un autre Prophète : « Votre parole, Seigneur, est la lampe qui guide mes pieds et la lumière qui éclaire mes sentiers. » *Psal. cxvii, 105.* Enfin toute la terre des hérétiques ne sera plus qu'une solitude et un objet d'effroi, lorsque la folie de leur but aura été mise à nu.

« Toutes ces nations serviront le roi de Babylone durant soixante-dix ans. Et lorsque les soixante-dix ans seront remplis, je visiterai le roi de Babylone et cette nation, dit le Seigneur, et leurs iniquités et la terre des Chaldéens, et j'en ferai une solitude éternelle. J'amènerai sur cette terre toutes les menaces que j'ai prononcées contre elle, tout ce qui est écrit dans ce livre, tout ce que Jérémie a prophétisé contre toutes les nations. » *Jerem. xxv, 11 et seqq.* Comme Jérusalem, après les soixante-dix ans, recevra ses premiers habitants et à la fin de ses épreuves jouira de la félicité d'autrefois, parce qu'elle a obéi à la volonté de Dieu, de même, le roi de Babylone

habetores, ejus, et super nationes omnes que in circuitu illius sunt; et interliciam eos, et ponam eos in stuporem, et in sibilum, et in solitudines sempiternas. » *Jerem. xxv, 9.* Ista sunt præmia contemptorum, et Dei verba audire nolentium. Quidquid igitur mali super nos adducitur, nostra peccata fecerunt. Omnesque gentes ut tunc adductæ sunt contra Jerusalem, sic hodie adducuntur contra Ecclesiam negligentem, ut interficiat eos, et ponat in stuporem, et in sibilum, et in solitudines sempiternas, ut in exemplo sint omnium atque miraculo. Sibilus autem miraculi et stuporis indicium est; et solitudo sempiterna in his deprehenditur, qui præsidem non habent Deum.

« Perdamque ex eis vocem gaudii et vocem lætitiæ vocem sponsi et vocem sponsæ, vocem molæ et lumen lucernæ. Et erit universa terra ejus in solitudinem et in stuporem. » *Jerem. xxxi, 10.* Hoc in conciliabulo malignantium et hodie comprobatur; ut magistri eorum non doceant verbum Dei, sed instar colabri sibilent. Peritque in eis vox gaudii, voxque lætitiæ, ut nunquam audiant illud Apostoli : « Gaudete, iterum dico gaudete. » *Philipp. iv, 4.* Vox quoque sponsæ, Ecclesiasticæ fidei; et vox sponsi, Domini Salvatoris : « Qui enim

habet sponsam, sponsus est. » *Joan. iii, 29.* Vox molæ, ut non conteratur in ea frumenta, et populus vescenda tribuatur; et lumen lucernæ, doctrina videlicet et scientia Prophetarum. Denique et de Joanne Baptista dicitur : « Ille erat lucerna lucens. » *Joan. v, 35;* et alius Propheta : « Lucerna, » inquit, « pedibus meis verbum tuum, Domine, et lux seminis meis. » *Psal. cxvii, 105.* Universa, inquit, terra hæreticorum erit in solitudinem et in stuporem, cum novissimum ejus insipientis fuerit demonstratum.

« Et servient omnes gentes istæ regi Babylonis septuaginta annis. Cumque impleti fuerint anni septuaginta, visitabo super regem Babylonis, et super gentem illam, dicit Dominus, iniquitates eorum, et super terram Chaldæorum, et ponam illam in solitudines sempiternas. Et adducam super terram illam omnia verba mea que locutus sum contra eam, omne quod scriptum est in libro isto, quæcumque prophetavit Jeremias adversum omnes gentes. » *Jerem. xxv, 11 et seqq.* Sicut Jerusalem post septuaginta annos recipit (id est) pristinos habitatores, et expletis supplicia, quia obediit sententiæ Dei, felicitate pristina perfruitur; sic, rex Babylonis qui elatus est in su-

cipe Domino commente, ut reverteretur unusquisque a via sua mala et a pessimis cogitationibus suis. Et, o infamia clementia ! non supplicium inferre pro scelere, sed ad penitentiam provocare, tam malorum operum, que significat via mala, quam pessimam cogitationum, que et ipso absque opere repententur in peccatum. Et promittit præmium, si fecerint quod præceptum est, ut habitent in terra, que data sit patribus, et propter filiorum vitia sublatâ. Quodque ait : « A sæculo et usque in sæculum, » sive, « ab æterno et usque in æternum, » ostendit Dei dona perpetua, si digni existerint hi quibus data sunt.

« Et nolite ire post deos alienos, ut serviat is adoretisque eos; neque me ad iracundiam provocetis in operibus manuum vestrarum, et non affligam vos. Et non audistis me, dicit Dominus, ut me ad iracundiam provocaretis in operibus manuum vestrarum in malum vestrum. » *Jerem. xxv, 6, 7.* Et hæc, inquit, movebam cum superioribus, ne diis alienis serviretis, et adoraretis eos, et ne ista faciendo me provocaretis ad iracundiam propter opera manuum vestrarum, ut facerem quod nolebam, et affligerem vos, et non audistis me. Quodque sequitur : « Dicit Dominus, ut me

qui s'est enflé d'orgueil et qui a cru que sa domination sur les peuples était le fait de ses propres forces et non de la permission divine, sera anéanti par les Mèdes et les Perses. Aussi, de cette époque jusqu'à présent, n'est-il resté de Babylone que des ruines. Le Seigneur en a fait une solitude éternelle et il a accompli contre elle toutes les menaces que contient le livre de Jérémie, car dans ce qui suit Jérémie décrit les maux que doit endurer Babylone.

« De grandes nations et de grands rois les ont servis, et je leur rendrai selon leurs œuvres et selon le travail de leurs mains. » *Jerem. xxv, 14*. Ce passage n'est pas dans les Septante. Il indique que Jérémie ne prophétisa pas seulement contre Babylone, mais aussi contre les autres nations qui avaient fait partie de l'armée babylonienne et avaient combattu contre le peuple de Dieu. Au reste, dans les chapitres suivants il prophétise contre l'Égypte, les Philistins, Moab, Ammon, l'Idumée, Damas, Cédar, les royaumes d'Asor et d'Elam, et à la fin contre Babylone et la Chaldée.

« Voici ce que m'a dit le Seigneur Dieu d'Israël : Prends de ma main la coupe du vin de ma fureur, et tu feras boire toutes les nations vers lesquelles je t'enverrai. Elles boiront et elles seront enivrées, et elles seront frappées de folie à la face du glaive que j'enverrai parmi

perbiam, et suarum arbitratu est virium, quod requevit in gentibus, et non Domini voluntatis. Medis Persisque venientibus destruetur. Denique usque hodie urbis Babylonis reliquiae tantum manent. Et posuit illam Dominus in solitudinem sempiternam, et implevit omnia verba, quae in istius ipsius Propheta volumine continentur. Nam in consequentibus, quae mala passura sit Babylon, Jeremiae sermo describit.

« Quia servierunt eis cum essent gentes multae, et reges magni; et reddam eis secundum opera eorum, et secundum facta manuum suarum. » *Jerem. xxv, 14*. Hoc in Septuaginta non habetur. Significat autem quod non solum contra Babylonem prophetaverit Jeremias, sed contra ceteras gentes, quae in Babylonia fuerant exercitum, et contra Domini populum dimicauerunt. Denique in sequentibus dicitur contra Aegyptum, et Philistinum, et Moab, et Ammon, et Idumeam, et Damascum, et Cedar, et regna Asor, et Elam, et ad extremum contra Babylonem terramque Chaldaeam.

« Quia sic ait Dominus Deus Israel ad me : Sume calicem vini furoris » sive « meri huius de manu mea, et propinabis de illo cunctis gentibus, ad quas ego

elles. Je reçus la coupe de la main du Seigneur et j'en fis boire à toutes les nations vers lesquelles il m'envoya. » *Jerem. xxv 15 et seqq.* L'offre pour le boire du calice, et du calice de vin pur, sans mélange, en grec ἀπαυρος, est la marque de la colère de Dieu. Toutes les nations qui ont combattu contre son peuple boiront de ce calice de la fureur divine, au sujet duquel Isaïe a écrit contre Jérusalem : « Levez-vous, vous qui avez bu et qui avez épuisé le calice de la colère, le calice de la ruine. » *Isai. li, 17*. Ce calice, Dieu le fait boire à toutes les nations, pour provoquer leurs vomissements et les frapper de démence. Il s'est trouvé un mauvais interprète pour prendre cela en bonne part. C'est, dit-il, comme une potion bienfaisante qui chasse hors de l'estomac tout ce qu'il contient de bile, de pituite et d'humeurs nuisibles et nous rend la santé. Pour lui encore Jérémie est la figure du Sauveur, en ce qu'il a fait boire aussi toutes les nations vers lesquelles il a été envoyé, afin qu'après avoir rejeté l'idolâtrie, elles se consacraient au culte de Dieu. Tout cela est en opposition avec la Sainte Ecriture, la suite le fera voir. Ce n'est pas comme remède, quo qu'il en dise, c'est comme châtement que les peuples boivent à ce calice de vin sans mélange.

« A Jérusalem et aux villes de Juda et à ses rois et à ses princes, pour en faire un désert et un ob-

mittantem, et bibent, et inebriabuntur; et insanient a facie gladii, quem ego mittam inter eos. Et accipi calicem de manu Domini, et propinavi cunctis gentibus ad quas misit me Dominus. » *Jerem. xxv, 15 et seqq.* Propinatio calicis, et calicis meri, sive non mixti quae Graece dicitur ἀπαυρος, Domini furoris indicium est, ut omnes gentes, quae contra Dei populum militaverunt, bibant de calice furoris Domini, de quo scribit Isaias contra Jerusalem : « Scyphum furoris, calicem ruinae exhibisti et evacuasti, propterea consurge. » *Isa. li, 17*. Iste autem calix idcirco bibitur a cunctis gentibus, ut vomant et insaniant. Quod quidam pravus interpres in bonam partem accipit, ut instar catharticae potionis quiddam cholerae et pituitae et noxii humoris in pectore est, foras exire compellat, et restituat pristinum sanitatem. Pro Jeremia quoque Salvatorum accipit, quod ipse cunctis gentibus propinavit ad quas et missus sit, ut abjecta idololatria, Deo se cultui dedicarent. Quod contrarium esse Scripturae sanctorum, monstrant sequentia. Non enim pro remedio, ut ille vult, sed pro poena merito calicem propinatur.

« Jerusalem et civitatibus Juda, et regibus ejus, et principibus ejus, ut darem eos in solitudinem, et in

jet d'effroi, de risée et de malédiction, comme en ce jour. » *Jerem. xxv, 18*. Je pensais, dit Jérémie, que je ne ferais boire que les autres nations, et j'avais accepté avec joie ce ministère; mais parmi les autres, ou plutôt avant les autres j'ai fait boire Jérusalem et les villes de Juda, ses rois et ses princes, pour en faire un objet d'effroi, de risée et de malédiction, comme le prouve l'exemple de ce moment. C'est dans le même sentiment qu'il s'est écrié déjà : « Vous m'avez séduit, Seigneur, et j'ai été séduit; vous avez été plus fort et vous avez prévalu. » *Jerem. xx, 7*.

« A Pharaon, roi d'Égypte, et à ses serviteurs, et à ses princes, et à tout son peuple, et à tous généralement. » *Jerem. xxv, 19*. Après Jérusalem, ce sont le roi d'Égypte Pharaon et ses compagnons qui boivent; ils ont bu, les princes et tout le peuple, et quiconque, bien qu'il ne soit pas égyptien, habite dans cette contrée. Ces derniers, les Septante les appellent συμμικτους, mêlés, tous ceux qui, originaires de l'étranger, s'étaient fixés en Égypte ou y passaient.

« A tous les rois de l'Ausitide, » *Jerem. xxv, 19*, en hébreu *Us*. L'histoire nous apprend que ce fut la patrie de Job : « Il y avait dans l'Ausitide un homme qui s'appelait Job. » *Job. i, 1*. Il faut noter toutefois que cette phrase n'est pas dans les Septante et que Théodotion a traduit *Us* par *ile*.

« A tous les rois de la terre des Philistins, et à Ascalon, à Gaza, à Accaron et aux restes d'A-

stuporem, et in maledictionem, sicut est dies ista » *Jerem. xxv, 18*. Putabam, inquit, quod solis gentibus propinarem, et ideo me huic ministerio laetus obtuleram; sed inter ceteras gentes, imo ante ceteras, propinavi Jerusalem et civitatibus Juda, et regibus ejus, et Principibus, ut darem eos in stuporem, et in solitudinem, et in maledictionem, sicut et praesenti probatur exemplo. Unde dicit et supra : « Seduxisti me, Domine, et seductus sum, invaluisti et potuisti. » *Jerem. xx, 7*.

« Pharaoni regi Aegypti et servis ejus et principibus ejus, et omni populo ejus, et universis generaliter. » *Jerem. xxv, 19*. Post Jerusalem, bibit Pharaon rex Aegypti et socii ejus; biberunt principes et universus populus, cunctusque, qui non quidem est Aegyptius, sed in ejus regionibus commoratur : quos Septuaginta vertere συμμικτους, id est, « mixtios, » vulgus non Aegyptium regionis, sed peregrinum ad adventum.

« Et cunctis regibus terrae Ausitidis. » *Jerem. xxv, 19*. Quae Hebraice appellatur *us* (אשתי), de qua et Job fuisse narrat historia : « Homo quidam erat in regione Ausitidi, nomine Job. » *Job. i, 1*. Et tamen scien-

zot. » *Jerem. xxv, 20*. Il nomme en général la Palestine ou terre des Philistins, et en particulier leurs villes : Ascalon, Gaza, Accaron, Azot; il ne passe sous silence que Geth, que contient le mot restes. C'est là ce que signifie : « Et les restes d'Azot, » car Esdon, la contrée de la ville de Geth, est voisine et limitrophe d'Azot. Quant aux Philistins, nous voyons dans Isaïe que leur terre fut ravagée par les Babyloniens qui les firent captifs.

« Et à l'Idumée, et à Moab, et aux enfants d'Ammon, et à tous les rois de Tyr, et à tous les rois de Sidon. » *Jerem. xxv, 21*. Enon est le nom hébreu de l'Idumée, où se trouve le mont de Séir; Moab et Ammon étaient enfants de Loth, et leur race habite dans le voisinage de la mer Morte. Tyr et Sidon sont deux métropoles du littoral de la Phénicie; elles furent subjuguées par les Babyloniens; Carthage était une de leurs colonies, et de là le nom de *Panes*, donné aux Carthaginois par corruption de *Phoenes*. Leur langue a une grande parenté avec celle des Hébreux.

« Et aux rois des îles qui sont au delà de la mer. » *Jerem. xxv, 22*. Au delà de Chypre, de Rhodes et des îles appelées Cyclades, qui furent en effet occupées par les Babyloniens.

« Et à Dédan, et à Théma et à Buz, et à tous ceux qui se font couper les cheveux en rond. » *Jerem. xxv, 23*. Ces nations sont dans le désert, voisines de

dum huic versiculum in LXX non haberi, Theodotionemque pro « Us, » interpretatum esse « insulam. »

« Et cunctis regibus terrae Philistinim et Ascalonis, Gaza, Accaronis, et reliquiis Azoti. » *Jerem. xxv, 20*. Generaliter posuit Philistinim, hoc est, terram Palaestinarum, et specialiter urbes eorum Ascalonem, Gazam, Accaron, Azotum; solam tacuit Geth, quae continetur in reliquiis. Hoc est enim quod scriptum est : « Et reliquiis Azoti, » vicina enim atque confinis est Azoto, quae Hebraice dicitur אצוט (אצוט), regio urbis Geth. Palaestinos autem a Babyloniis captos atque vastatos, scribit Isaias.

« Idumaeae, et Moab, et filiis Ammon, et cunctis regibus Tyri, et universis regibus Sidonis. » *Jerem. xxv, 21*. Idumaea in qua sunt montes Seir, et quae Hebraice appellatur אדום (אדום) : Moab, et Ammon, ipse sunt filii Loti, proximi maris Mortui. Tyrus et Sidon in Phoeniciae littore principatus civitates, quae et ipsa Babylonia veniente superatae sunt, quarum Carthago colonia. Unde et Praenii sermones corrupto quasi Phoeni appellatur : quorum lingua Hebraea lingua magna ex parte confinis est.

celles des Ismaélites, maintenant appelés Sarrasins et à qui s'appliquent ces mots : « Qui se font couper les cheveux en rond. »

« Et à tous les rois d'Arabie, et à tous les rois d'Occident qui habitent dans le désert. » *Jerem.* xxv, 24. Ceci n'est pas dans les Septante, qui continuent l'énumération des pays, après Dédan, Théma, Buz et les Ismaélites.

« Et à tous les rois de Zamri. » Encore une phrase qui n'est pas dans les Septante.

« Et à tous les rois d'Elam, et à tous les rois des Mèdes. » *Jerem.* xxv, 25. De ce que Zamri est suivi d'Elam et des rois des Mèdes, nous concluons que c'est aussi une contrée de la Perse, à moins qu'il ne faille rattacher ce nom à celui d'Arabie qui précède, et ce serait alors une région du désert. Elam, d'où les Elamites, est une contrée de la Perse au delà de Babylone. Ce sont les Mèdes qui, avec les Perses, détruisirent Babylone. Alexandre, roi de Macédoine, leur fit boire à eux-mêmes le vin sans mélange du calice de la colère.

« Et à tous les rois de l'Aquilon près et loin. » *Jerem.* xxv, 26. Il vient d'énumérer les contrées de la Perse, de Babylone, d'Elam et des Mèdes; il désigne maintenant en général tous les rois de

l'Aquilon qui sont près ou qui sont loin. Les Septante ont rendu le mot hébreu ΣΑΦΙΡΟΝ, aquilon, par ἀφροίον, tourné vers l'Orient.

« A chacun contre son frère, et à tous les royaumes qui sont sur la face de la terre. » *Jerem.* xxxv, 26. Comme il eût été trop long d'énumérer en détail tous les pays de l'Orient, il dit en général tous les royaumes de la terre, tous ceux qui y portent un nom. Dans le membre de phrase : « A chacun contre son frère; » il sous-entend : « J'ai fait boire le vin de la colère, » pour plonger dans la fureur, les vomissements la folie et les guerres intestines. Quant aux mots qui suivent : « Le roi de Sésach boira après eux, » et qui ne sont pas dans les Septante, en voici le sens : Tous les peuples autour de Babylone seront soumis à son empire, elle assujétira, tout à sa puissance au point que toutes les nations qui viennent d'être énumérées la serviront et boiront de son calice. De là cette expression dans la vision contre Babylone : « Babylone est une coupe d'or enivrante toute la terre. » *Jerem.* li, 7. Or le dernier roi de Babylone videra le calice que lui fera boire le conducteur du char attelé d'un chameau et d'un âne, Cyrus roi des Mèdes et des Perses. Comment Sésach peut désigner Babylone

« Et regibus insularum, quæ sunt trans mare. » *Jerem.* xxv, 22. Trans (A. transi) Cyprum, et Rhodum, et insulas, quæ appellantur Κυλλήδες. Et hæc enim a Babyloniis occupatæ sunt.

« Et Dédan, et Theman, et Buz, et universi qui attonsi sunt in comam. » *Jerem.* xxv, 23. Hæ gentes in solitudine sunt, vicinæ et mixtæ regionibus Ismaelitarum, quos nunc Saracenos vocant, et de quibus dicitur : « Qui attonsi sunt in comam. »

« Et cunctis regibus Arabia; et cunctis regibus Occidentis, qui habitant in deserto. » *Jerem.* xxv, 24. Hoc in LXX non habetur. Post Dédan igitur, et Theman, et Buz, et Ismaelitas, regionum ordinem sequitur.

« Et cunctis regibus Zamri. » Hoc quoque in LXX non habetur.

« Et cunctis regibus Elam, cunctisque regibus Medorum. » *Jerem.* xxv, 25. Ex eo quod Zamri sequitur Elam regesque Medorum, arbitramur et Zamri regionem esse Persidis, nisi forte ex eo quod præcessit Arabia, et hi reges solitudinis accipiendi sunt. Elam autem regio Persidis trans Babyloneum, unde et Elamita. Medi quoque, atque Persæ, a quibus capta et destructa est Babylone. Et ipsi enim meracum calicem, Alexander rege Macedonum propinquant potarunt.

« Et cunctis regibus Aquilonis de prope et de

longa. » *Jerem.* xxv, 26. Quia Persidis et Babylonis, Elam atque Medorum enumeraverat regiones; nunc generaliter ponit omnes reges Aquilonis, qui prope sunt, et qui longe. Pro Aquilone, qui Hebraice dicitur ΣΑΦΙΡΟΝ (שפירון), LXX vertere ἀφροίον, quem nos « Subsolanum » possumus dicere.

« Unicuique contra fratrem suum, et omnibus regibus terræ quæ super faciem ejus sunt. » *Jerem.* xxv, 26. Ne cunctis Orientalis provinciarum regiones enumerare per partes longum fieret, generaliter posuit omnia regna terræ quæ memorantur in terra. Quod autem dixit contra fratrem suum, subauditur : « Dedi meracum potionem, » ut omnes forent, vernerent, insanirent, et mutuis inter se preliis dimicerent. Quodque intulit : « Et rex Sésach bibet post eos, » et in LXX non habetur, hunc habet sensum : Omnes, in circuitu nationes Babyloniæ imperio subiacerunt, et cuncta sunt subiecti potestati, ita ut universæ, quas præteritis sermo narravit gentes, ipsi serviant et bibant de calice ejus. Unde et in visione contra Babyloneum scribitur : « Calix aureus Babylone, inebrians omnem terram. » *Jerem.* li, 7. Novissimus autem rex Babyloniis bibet hanc potionem, propinquant sibi æscensore bigæ, cameli, et asini, Cyro rege Medorum, atque Persarum. Quomodo autem Babylone, quæ Hebraice dicitur ΒΑΒΥΛΟΝ (בבל), intelligatur ΣΕΣΑΧ (ששך),

dont le nom hébreu est BABEL, on le comprend sans peine, pour peu qu'on ait la moindre teinture de la langue hébraïque. De même que chez nous on lit l'alphabet grec dans l'ordre des lettres jusqu'à la dernière : alpha, bêta, et le reste jusqu'à oméga, et que pour exercer la mémoire des enfants on a coutume ensuite d'invertir cet ordre et de mêler les premières aux dernières lettres : alpha, omicron, bêta, psi; de même chez les Hébreux l'ordre est : aleph, beth, ghimel, jusqu'à la vingt-deuxième et dernière lettre thau que précède le sin, Si nous disons : aleph, thau, beth, sin, nous finirons au milieu à la lettre lamed et à chaph qui la suit immédiatement. Par une combinaison semblable, si, après avoir formé dans l'ordre ordinaire des lettres le nom de Babel, nous prenons l'alphabet à rebours, nous trouverons son pendant Sésach. Conformément au génie de la langue hébraïque, on n'écrit les voyelles ni entre beth et beth et lamed de Babel, ni entre sin et sin et caph de Sésach. Or, à mon sens, c'est par prudence que le Prophète voilait ce nom, pour ne pas s'attirer la colère d'ennemis puissants

qui assiégeaient Jérusalem et qui étaient sur le point d'en être maîtres. L'Apôtre tint la même conduite à l'égard des Romains, quand il écrivait au sujet de l'Antéchrist : « Ne vous souvenez-vous pas que je vous ai dit ces choses lorsque j'étais encore avec vous ? Et vous savez bien ce qui le fait différer de venir jusqu'à ce qu'il paraisse en son temps, » sous-entendu, l'Antéchrist. « Car le mystère d'iniquité se forme dès à présent, attendant seulement pour se manifester que ce qui le retient maintenant ait disparu; et alors paraîtra cet impie, que le Seigneur Jésus tuera par le soufflé de sa bouche et détruira par l'éclat de sa présence. » *II Thessal.* ii, 5 et seqq. Ce qui retient, c'est l'empire romain; et en effet, selon la prophétie de Daniel, avant que cet empire ait été détruit et qu'il ait disparu, l'Antéchrist ne viendra pas. Si saint Paul s'était clairement expliqué à cet égard, il aurait sottement excité la rage de la persécution contre les Chrétiens et contre l'Eglise alors au berceau. Nous nous sommes étendus plus que ne le voudrait la rapidité des Commentaires sur ce passage que dédaignèrent peut-

non magno opere laborabit, qui Hebrææ linguæ parvam saltem habuerit scientiam. Sicut apud nos Græcum alphabetum usque ad novissimam litteram per ordinem legitur, hoc est : Alpha, Beta, et cætera usque ad ω, rursumque propter memoriam parvulorum solems lectionis ordinem invertire, et primis extrema miscere, ut dicamus : Alpha, O, Beta, Psi; sic et apud Hebræos primum est ALEPH N secundum BETH M, tertium GHIMEL J usque ad vigesimam secundam, et extremam litteram THAU T, cui penultima est SIN S. Legimus itaque ALEPH, THAU, BETH (α), SIN S β θ ψ N; Cumque venerimus ad medium, LAMED λ, litteræ occurrit CHAPH φ; et ut, si recte legamus, legimus BABEL (בבל), ita ordine commutato, legimus SÉSACH (ששך). Vocales autem litteræ (α) inter BETH et BETH, et LAMED (λ), juxta idioma linguæ Hebrææ in hoc nomine non ponuntur. Arbitrorque a sancto Propheta prudenter fuisse celatum, ne aperte eorum contra se insaniam commoveret, qui obsidebant Jerusalem, et jam jam-

que ejus politori erant. Quod et Apostolum contra imperium Romanum fecisse legitimus, scribentem de Antichristo : « Non meministis quod cum apud vos essem adhuc, hæc dicebam vobis? Et nunc audite detineat scitis, ut reveletur in suo tempore, » subauditur Antichristus. « Jam enim mysterium iniquitatis operatur; tantum qui tenet modo, tenet donec de medio fiat, et tunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, et destructum illuminatione adventus sui. » *II Thess.* ii, 5 et seqq. Eum qui tenet, Romanum imperium ostendit; nisi enim hoc destructum fuerit, sublatumque de medio, juxta prophetiam Danielis, Antichristus ante non veniet. Quod si aperte dicere voluisset, solte persecutionis adversum Christianos et tunc nascentem Ecclesiam rabiem concitasset. Longius quam Commentariorum brevitatis patitur, de hoc capitulo diximus, quod Græci forsitan Latiniue fastidium, quia in suis codicibus non habetur. Sed quid proderit cum in consequentibus

[a] « Inter » BETH et BETH. Superfluum in omnibus exemplaribus nostris, additur « et Chaph; » hoc scilicet sensus, quod sicut in nomine « Babel, » dupli- « Beth, » que in alphabeto Græco novemla est littera, duplex in nomine « Sésach » respoudet « Sin, » que penultima est : ita eodem ordine « Lamed » respoudet « Chaph. » Sunt vero qui locum ita suppleendum velint, « inter Beth et Beth et Lamed : inter Sin et Sin et Chaph. » Hujus scilicet Caldeorum permutationis, que apud Judæos obtinet, vulgarique nomine appellatur « prima litteræ » Athab, « tota in Alphabetico ratio est hujusmodi :

א ב ג ד ה ו ז ח ט י כ ל מ נ ס ע פ צ ק ר ש ת

être les interprètes grecs et latins parce qu'il n'est pas dans leurs recueils. Mais qu'y gagnent-ils, alors que le même Prophète dit plus loin : « Comment Sésach a-t-elle été prise, et comment s'est-on emparé de la reine du monde? Comment Babylone est-elle devenue un objet d'effroi parmi les nations? » Les interprétations allégoriques rapportent tout ce passage à l'universalité des peuples : le diable, disent-elles, les enivrera en leur faisant boire le vin des péchés le plus pur, et lui-même à la fin des temps boira les supplices et les tourments, puisque c'est à propos de lui que l'Apôtre a écrit : « Le Seigneur Jésus le tuera par le souffle de sa bouche... » *Il Thessal. II, 8...* « La mort sera le dernier ennemi qui sera détruit. » *I Corinth. XV, 26.* Mais c'est un travail des plus ardues que d'interpréter d'après leurs étymologies les noms des diverses nations et de faire accorder les vices de chacune avec le sens du nom qu'elle porte.

« Et vous leur direz : Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël : Buvez, enivrez-vous jusqu'au dégoût, et tombez et ne vous relevez plus devant le glaive que j'enverrai parmi vous. » *Jerem. XXV, 27.* Après que vous aurez accompli l'ordre de Dieu, vous commanderez ainsi en son nom : « Buvez, enivrez-vous jusqu'au dégoût, et tombez pour ne vous plus relever. » Si boire, s'enivrer jusqu'au vomisse-

hic ipse Propheta dicit : « Quomodo capta est Sesach, et comprehensa est incluta universa terra? quomodo facta est in stuporem Babylon inter gentes? » Allegorici interpretes istum omnem locum ad cunctas referunt nationes, quas inebriaverit diabolus calice peccatorum meracissimo; et novissimum etiam ipsum habiturum supplicia atque cruciatus, de quo scribit Apostolus : « Quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui. » *Il. Thess. II, 8;* et in alio loco dicit : « Novissimum autem inimicum destruet mors. » *I Corinth. XV, 26.* Quod magnarum virum est posse diversarum, vocabula nationum transferre sub etymologiis suis et singula vita singulis nominibus coaptare.

« Et dices ad eos : Hæc dicit Dominus exercituum Deus Israel : Bibite et inebriamini, et vomite, et cadite, et nolite consurgere a facie gladii, quem mittam in vos. » *Jerem. XXV, 27.* Postquam, inquit, cunctis gentibus propinaveris, et impleveris præceptum Domini, rursus hæc verbis Domini imperabis, et dices : « Bibite et inebriamini, et vomite, et cadite, et nolite consurgere. » Si bibere et inebriari, vomere, et cadere salutis iudicium est, ut instar catharica potiois hoxia queque pellantur, quomodo sequitur,

ment et tomber est la marque du salut, en sorte que tout ce qui est impur soit rejeté comme sous l'action d'une purge, comment justifier cette conclusion : « Et ne vous relevez plus? » Quant au genre de potion qui les fait tomber à jamais, Dieu l'indique clairement en ces mots : « Devant le glaive que j'enverrai parmi vous. »

« S'ils ne veulent pas recevoir la coupe de votre main pour boire, vous leur direz : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Vous boirez et vous boirez encore; et puisque dans la ville où mon nom est invoqué je commence ma vengeance, comment serez-vous innocents et pourrez-vous échapper? » ou « serez-vous purs et immaculés? Vous n'échapperez pas au châtement » ou « vous ne serez pas trouvés purs. » *Jerem. XXV, 28.* C'est une manière détournée de faire voir que ceux qui n'auront pas voulu se soumettre volontairement aux préceptes de Dieu, les subiront contre leur gré, puisqu'il leur sera dit : « Buvez et buvez encore. » Que vous le vouliez ou non, la volonté de Dieu sera faite. Dès que la ville de Jérusalem, où fut invoqué le nom de Dieu, comme l'atteste le Roi Prophète : « Dieu est connu dans Juda et son nom est grand dans Israël, » *Psal. LXXV, 1,* a bu le vin enivrant du calice de colère, combien plus serez-vous trouvés impurs, vous qui adorez les idoles au lieu d'invoquer le nom de Dieu!

« et nolite consurgere? » Quæ sit autem potio, quæ eos cadere faciat in æternum, ponit manifestius, id est, « a facie gladii quem ego mittam inter vos. »

« Cumque noluerint accipere calicem de manu tua ut bibant, dices ad eos : Hæc dicit Dominus exercituum : Bibentes bibetis; quia ecce in civitate, in qua invocatum est nomen meum, ego incipio affligere, et vos quasi innocentes immunes eritis » sive « et vos munditia mundi eritis? non eritis immunes » sive « non eritis mundi. » *Jerem. XXV, 28.* Latenter ostendit, præceptum Dei, qui voluntate facere non luert, suscepturos necessitate, et audituros : « Bibentes, bibetis. » Veltis, inquit, nolitis, Dei sententia complenda est. Si enim civitas Jerusalem, in qua notum fuit nomen Dei, dicente Propheta : « Notus in Judæa Deus, in Israel nomen magnum ejus. » *Psal. LXXV, 1,* bibit meracum calicem furoris, quanto magis vos non eritis mundi, qui pro Dei nomine idola colitis?

« Gladium enim ego voco super omnes habitatores terræ, dicit Dominus exercituum. » *Jerem. XXV, 29.* Ista est potio meracissima, iste calix furoris Domini, qui non super solam Jerusalem, sed super omnem vo-

« Car j'appelle le glaive contre tous les habitants de la terre, dit le Seigneur des armées. » *Jerem. XXV, 29.* Voilà le vin très-pur, voilà le calice de la colère du Seigneur, et il l'appelle, non pas contre Jérusalem seulement, mais contre toute la terre et tous les peuples qui l'habitent. Dieu déjà avait dit de même : « J'enverrai à Nabuchodonosor roi de Babylone, mon serviteur, et je l'amènerai sur cette terre contre ses habitants et contre toutes les nations qui sont alentour. »

« Vous prophétiserez contre eux toutes ces menaces et vous leur direz : Le Seigneur rugira » ou « répondra du haut du ciel et du haut de la sainte demeure il fera entendre sa voix. Il rugira et il rugira encore contre le lieu de sa gloire; son rugissement, comme les cris de ceux qui foulent le pressoir, éclatera contre tous les habitants de la terre. Le bruit » ou « la ruine est parvenue jusqu'aux extrémités du monde, parce que le Seigneur entre en jugement avec les nations; il est jugé lui-même avec toute chair : J'ai livré les impies au glaive, dit le Seigneur, » *Jerem. XXV, 30, 31.* Donnons d'abord le sens vrai. Vous prophétiserez pour toutes les nations et vous leur direz que le Seigneur va rugir du haut du ciel, c'est-à-dire, donner des marques de sa fureur, selon cette expression de l'Écriture : « Le lion rugit, qui ne craindra point? Le Seigneur a parlé, qui ne prophétisera point? » *Amos. III, 8.*

« Et tu prophétisabis ad eos omnia verba hæc, et dices ad illos : Dominus de excelso rugiet » sive « responsum dabit, et de habitaculo sancto suo dabit vocem suam. Rugiens rugit super decorem suum, celeuma quasi calcantium concinetur adversum omnes habitatores terræ. Pervenit sonitus » sive « interitus » usque ad extrema terre, quia judicium Domino cum gentibus; judicatur ipse cum omni carne; impios tradidi gladio, dicit Dominus. » *Jerem. XXV, 30, 31.* Primum dicimus ut se interpretationis veritas habet. Cunctis, inquit, gentibus prophetabis, et dices quod Dominus de excelso rugiet, hoc est, det sui furoris indicium, juxta illud quod scriptum est : « Leo rugiet, et quis non timebit? Dominus locutus est, et quis non prophetabit? » *Amos. III, 8.* Et de habitaculo sancto suo dabit vocem suam, ut cunctos terreat audientes. Rugiet

Du haut de sa sainte demeure il fera retentir sa voix, pour effrayer tous ceux qui l'entendront. Il rugira contre le lieu de sa gloire, c'est-à-dire, contre son temple. Et lorsqu'il aura rugi, il s'élevra une grande clameur comme le chant de ceux qui foulent le pressoir, et une lamentation funèbre à l'occasion du sang répandu dans les discordes intestines; c'est ce que Symmaque appelle *αατδλρυγας* et Aquila *ισαγας*. L'éclat de cette clameur et de ce chant arrivera jusqu'aux extrémités de la terre, parce que le Seigneur entrera en jugement avec les nations. Puisque le Seigneur entre en jugement avec les nations, ce qu'elles ont des mérites divers, *Ose, IV,* ce qui donne le sens de ce passage : « Celui qui ne croit pas est déjà jugé. » *Joan. III, 18.* Il est jugé parce qu'il n'a pas cru; mais ceux qui ne croient pas seront frappés de peines plus ou moins graves. Le Seigneur est jugé lui-même avec toute chair, afin que nul ne demeure sans jugement. Quant aux impies, à ceux qui ne croient pas en Dieu, il les livre au glaive éternel.

Les commentateurs par allégorie expliquent ce passage d'après les Septante de manière à présenter en bonne part ce qui est une menace évidente de Dieu. Le Seigneur, disent-ils, répondra du haut du ciel, assurément à ceux qu'il doit sauver; il leur fera entendre sa voix du fond de sa sainte demeure, il leur répondra dans le lieu qu'il habite. Pour eux, comme des vengeurs

autem super decorem suum, hoc est, super Templum. Cumque ille rugiet instar calcantium in torcularibus celeuma cantabitur, et in effusione sanguinis motui (*Al. mtuo*), carmen lugubre concinetur : quod Symmachus, *αατδλρυγας*; Aquila, *ισαγας* vocat. Cujus celeumatis et carminis sonitus usque ad terræ extrema perveniet, quia judicium Domini cum gentibus. Si autem judicium Domini cum gentibus est, sunt et gentium merita diversa. *Ose. IV.* Ad exponendum illud locum, ut quisdam volunt : « Qui non credit, jam judicatus est. » *Joan. III, 18.* Judicatus quidem est in eo quod non credit; sed ipsi qui non credunt inter se diversis afflictorum supplicis. Judicatur ipse cum omni carne, ut nullus indiciatus abeat. Impios autem, hoc est, qui Dominus (*Al. in Deum*) non credunt, tradit gladio sempiterno.

Allegorici interpretes juxta LXX hunc locum sic edisserunt, ut ad bonam partem referant apertam Domini comminationem. Dominus, inquit, de excelso responsum dabit, his videlicet quos salvaturus est. Et de loco sancto suo dabit vocem suam, respondebitque

chargés de fruit, ils répondront à leur tour à sa parole : La ruine viendra sur tous les habitants de la terre; non pas sur tout homme, mais sur la terre des incrédules. Le Seigneur jugera toutes les nations et il sera jugé lui-même avec toute chair. Quant aux impies, ils seront livrés au glaive.

« Le Seigneur des armées a dit : Voilà que l'affliction passera d'une nation sur une autre, et une grande tempête viendra des extrémités de la terre. Et les victimes » ou « les blessés du Seigneur seront ce jour-là d'un bout de la terre à l'autre; on ne les pleurera point, on ne les recueillera point, on ne les ensevelira pas; ils seront étendus dans le fumier sur la face de la terre. » *Jerem.* xxv, 32, 33. Qu'ils rougissent ceux qui font violence à la Sainte Écriture en interprétant en bonne part des paroles pleines de menace. C'est dans le sens de ce passage, à mon avis, que notre Seigneur a dit : « Le peuple se lèvera contre le peuple, le royaume contre le royaume, » *Luc.* xxi, 10, et ce qui suit dans l'évangile sur la même idée. C'est ce qui arriva, selon l'histoire, lorsque toutes les nations d'alentour eurent été subjuguées par le roi de Babylone et qu'elles subirent sa tyrannie. Dans l'ordre prophétique, elles auront lieu après un long laps de temps, à la fin du monde. Les mots victimes du Seigneur n'impliquent pas que le Seigneur les

frappa lui-même; mais sa volonté et son ordre s'accomplissent dans la ruine des méchants.

« Poussez des lamentations » ou « des cris de joie, bergers, et criez; couvrez-vous de cendres, vous les chefs du troupeau » ou « pleurez, béliers du troupeau, parce que les jours sont remplis après lesquels vous devez périr, parce que vous allez être dissipés et que vous serez brisés comme des vases précieux » ou « comme des béliers choisis. La fuite sera enlevée aux bergers et le salut aux chefs » ou « aux béliers du troupeau. » *Jerem.* xxv, 34, 35. Il est à remarquer qu'au lieu du mot *lamentation* qui est dans l'hébreu et que tous les traducteurs ont adopté, les Septante ont mis ironiquement *cri de joie*. Entre les pasteurs et les béliers ou chefs du troupeau, il y a cette différence que les bergers ne font point partie du troupeau, tandis que les béliers, qui sont la figure des riches, en font partie. « Les jours, » continue la prophétie, « sont remplis après lesquels vous devez périr; » ils seront remplis quand la mesure des péchés sera comble; alors ils seront dispersés et brisés comme des vases précieux, en sorte qu'on ne puisse plus les rétablir de leurs débris, et que le dommage de leur ruine soit d'autant plus grand qu'ils avaient auparavant plus de prix; ou bien, comme des béliers choisis, afin qu'ils soient de grasses victimes pour les démons avides de les

in consummatione mundi futura. Dicunturque interfecti a Domino, non quod Dominus ipse percussit; sed quo in interitu pessimorum, voluntas et imperium Domini compleatur.

« Ululate » sive « jubilate pastores, et clamate, et aspersione vos cinere optimates gregis » sive « plangite arietes ovium, quia completi sunt dies vestri et interdicimini, et dissipationes vestrae, et cadetis quasi vasa pretiosa » sive « quasi arietes electi. Et peribit fuga a pastoribus, et salvatio ab optimatibus » sive « arietibus gregis. » *Jerem.* xxv, 34, 35. Notandum quod in hoc tantum loco LXX « jubulum » in malam partem posuerunt; pro quo alii interpretes « ululatum » (ut in Hebraeo scriptum est) transtulerunt. Inter pastores et arietes sive optimates gregis, ista distantia est, quod pastores rationalium sunt, arietes autem et optimates referuntur ad divites qui et ipsi pars gregis appellantur. Quodque infert : « Completum sunt dies vestri, ut interdicamini, » tunc complebuntur dies eorum, quando fuerint peccata completa; et dispergentur et cadent sicut vasa pretiosa, ut contracta non valeant instaurari, et quanto ante fuerint pretiosiora (A. pretiosiora), tanto majus eorum in confractione sit damnum; sive

dévorer. « La fuite sera enlevée aux pasteurs, » parce qu'ils n'auront pas fait pénitence. Aussi est-il dit aux Pharisiens : « Race de vipères, qui vous montrera un chemin pour fuir la colère qui doit venir? » *Luc.* v, 7, et lisons-nous dans les psaumes : « Il ne m'est resté aucun moyen de fuir. » *Psal.* cxli, 5. « Et le salut, » poursuit le texte, « aux chefs » ou « aux béliers du troupeau; » sera enlevé est sous-entendu comme redondant.

« Voix de clameur des bergers, hurlements des chefs du troupeau » ou « cris des béliers, parce que le Seigneur a dévasté leurs pâturages. Et les chants de la paix sont dans le silence devant la colère du Seigneur. » *Jerem.* xxv, 36, 37. Encore ici les Septante ont mis joie pour lamentation. Entre les pasteurs et les béliers, il y a cette différence que dans l'Eglise sont réputés pasteurs ceux qui gouvernent le troupeau avec science et sagesse, et béliers, ceux qui sont princes parmi le peuple, mais sont étrangers à la sagesse et à la doctrine ecclésiastiques et à cause de leur simplicité grande sont voisins de la sottise. Or, lorsque nous avons la paix et que loin d'en comprendre les biens et les charmes, nous nous livrons à la luxure, à l'oisiveté et aux plaisirs, alors les biens de la paix cessent ou se taisent; ils nous sont enlevés à cause du courroux terrible du Seigneur, et c'est l'accomplissement de

cette parole : « Dans le temps qu'ils diront : Nous sommes en paix et en sécurité, ils seront surpris par leur perte imprévue, » *1 Thess.* v, 3, devant laquelle tout fera silence.

« Le Seigneur comme un lion a délaissé sa tente » ou « le lieu de son repos » ou bien avec plus de vérité « son tabernacle, » car c'est là le sens du mot hébreu *Socno*, « et leur terre a été désolée » ou « rendue impraticable devant la colère d'une colombe » ou « devant une grande épée et devant l'indignation et la fureur du Seigneur. » *Jerem.* xxv, 38. Le Seigneur dont le Prophète vient de dire : « Il rugira du haut du ciel, il fera retentir sa voix du fond de sa sainte demeure, il rugira et il rugira encore contre le lieu de sa gloire, » le Seigneur lui-même quittera son tabernacle, dont l'Écriture parle ainsi : « Il a choisi son lieu dans la ville de paix » ou « dans Salem, et sa demeure dans Sion. » *Psal.* lxxx, 2; il quittera son séjour et il accomplira cette parole du même Jérémie : « J'ai quitté ma maison, j'ai abandonné mon héritage. » *Jerem.* xii, 7. Il les délaisse comme un lion sa retraite, afin que toutes les bêtes aient la liberté de dévaster sa terre dont nul n'ose approcher quand elle est sous la garde et la protection de ce lion. « Leur terre, » dit-il, celle du peuple juif ou certainement celle de tous les peuples, « a été désolée et rendue impraticable

nobis propter iram furoris Domini, et implebitur illud quod scriptum est : « Cum dixerint : Pax et securitas, tunc repentinus eis superveniet interitus, » *1 Thess.* v, 3, quo veniente, omnia conticescent.

« Dereliquit quasi leo umbraculum » sive « cubile suum » et ut verius est, « tabernaculum, » hoc enim *socno* (סוכו) Hebraicum sonat, « quia facta est terra eorum in desolationem » vel « in via a facie columbae, » sive « a facie gladii magni et a facie irae furoris Domini. » *Jerem.* xxv, 38. Dominus de quo supra dixerat : « De excelso rugiet et de habitaculo sancto suo dabit vocem suam, et rugiens rugiet super decorem suum, » ipse relinquet tabernaculum suum, de quo scriptum est : « Factus est in pace, » sive « in Salem locus ejus, et habitatio ejus in Sion; » *Psal.* lxxx, 2; ipse relinquet sedem suam, et complebit quod eundem hunc Prophetam locutus est : « Dimisi domum meam, dereliqui hereditatem meam. » *Jerem.* xii, 7. Reliquit autem quasi leo cubile suum, ut omnes bestiae vastandi terram ejus habent potestatem, Leone enim custode et praeside, nullus ad eandem audeat accedere. « Facta est, » inquit, « terra eorum, » haud dubium quin vel populi Judeorum, vel certe

devant la colère d'une colombe. » On ne s'étonnera pas de ce nom de colombe du Seigneur donné à Nabuchodonosor après lui avoir vu déjà donner celui de serviteur du Seigneur. Au lieu de cela, les Septante ont mis *grande épée*. Par cette colombe nous pourrions aussi entendre Jérusalem, irriée et triste d'avoir perdu la tutelle de son lion et de voir sa terre désolée.

« Au commencement du règne de Joachim, fils de Josias roi de Juda, le Seigneur me parla en ces termes : Voici ce que dit le Seigneur : Arrêtez-vous sur le seuil de la maison du Seigneur, et vous ferez entendre à toutes les villes de Juda, d'où l'on vient pour adorer dans la maison du Seigneur, tous les discours que je vous ai ordonné de publier devant eux ; n'en retranchez pas une parole. Peut-être écouteront-ils et reviendront-ils chacun de sa mauvaise voie ; et je me repentirai des maux » ou « je différerai les maux que j'ai résolu de leur faire à cause de la malice de leurs désirs. » *Jerem. xxvi. 1 et seqq.* Cette prophétie est antérieure à celle qui précède, bien qu'elle ait été faite sous le même roi. La précédente a été faite en la quatrième année du règne de Joachim, fils de Josias roi de Juda, et celle-ci au commencement, comme nous l'apprend le texte même : « Au commencement du règne de Joachim, fils de Josias roi de Juda, le Seigneur m'adressa cette parole. » Il ne faut

donc pas, nous en avons déjà fait la remarque, chercher l'ordre chronologique dans les Prophètes, et nous voyons ici, pour deux faits d'un même règne, le plus ancien rapporté le dernier, et le plus récent, le premier.

Jérémie qui va publier la parole du Seigneur doit se tenir debout avec Moïse et le Psalmiste doit lui dire : « Vous qui demeurez dans la maison du Seigneur, dans les parvis de la maison de notre Dieu. » *Psaln. cxxxiv. 2.* Il lui est ordonné de s'adresser à toutes les villes de Juda. Les Septante n'ont pas rendu le mot *villes*, de peur peut-être qu'il ne semblât peu convenable de parler du seuil de la maison du Seigneur à des villes qui n'étaient pas là ; mais en parlant au peuple et aux citoyens, il s'adressait en quelque sorte aux cités elles-mêmes. C'est avec raison qu'il se tient sur le seuil et dans le vestibule du temple de Dieu, afin qu'en venant prier et adorer le Seigneur, le peuple soit contraint d'entendre les discours du Prophète. « N'en retranchez pas un mot. » quelque triste qu'il soit, et dissuez-vous soulever contre vous la fureur de de votre auditoire, n'en dites pas moins ce que vous avez reçu l'ordre de dire ; ce n'est pas la persécution de ceux que vous irriterez contre vous, mais la désobéissance aux ordres de Dieu que vous devez craindre. « Peut-être écouteront-ils et se convertiront-ils. » Ce mot de doute,

universarum gentium, « in desolationem, » et « in inivium a facie ire columbe. » Non mirabitur columbam Domini intelligi Nabuchodonosor, qui supra eum vocari servum Domini legerit. Pro quo Septuaginta transtulerunt, « gladium magnum. » Licet columbam et in persona Jerusalem possimus accipere, quod irascatur et tristis sit, se leonibus sui perdidisse custodiam et terram suam venisse in desolationem.

« In principio regni Josiam, filii Josie regis Juda, factum est verbum istud a Domino dicens : Hinc dicit Dominus : Sta in atrio domus Domini, et loqueris ad omnes civitates Juda, de quibus veniant ut adorant in domo Domini universos sermones, quos ego mandavi tibi, et loquaris ad eos. Noli subtrahere verbum, si forte audiant, et convertantur unusquisque a via sua mala ; et poenitent me mali » sive « quiescam a malo, quod cogito facere eis propter multas studiorum eorum. » *Jerem. xxvi. 1 et seqq.* Hinc propheta superior est priore, licet sub eodem rege sit facta. Illa enim facta est in anno quarto Josic filii Josie regis Juda, hæc autem in principio ejusdem regis, Scriptura dicebat : « In principio regis Josiam filii Josie regis Juda, factum est verbum istud a Domino. » Non igitur (ut sæpe

jam diximus) in Prophetis historia ordo tendens est, cum in præsentiarum sub eodem rege priora postea, et posteriora ante dicantur.

Qui autem verbum dicturus est Domini, debet stare cum Moïse, *Deut. v.* et audire cum Psalmista : « Qui stans in domo Domini, in atrio domus Dei nostri. » *Psaln. cxxxiv. 2.* Et præcipitur illi ut loquatur ad omnes civitates Juda ; licet « civitates » LXX non transtulerint, ne indecorum forte videretur, in atrio domus Domini loqui ad urbes que coram non erant, sed quando ad populum et ad eives loquitur, ipsis civitatibus loquitur. Pulchre autem stat in atrio atque vestibulo Templi Domini, ut per occasionem orationis Domini, et adorandi eum, sermones Prophetæ audire cogantur. « Noli, » inquit, « subtrahere verbum ; » licet triste sit, licet adversum te audientium rabies concitetur, tamen dicito quod tibi imperatum est, non formidans persecutiones eorum qui adversum te concitandi sunt, sed Domini jubentis imperium. « Si forsitan, » inquit, « audiant, et convertantur. » Verbum ambiguum, « forsitan, » majestati Domini non potest convenire, sed nostro loquitur affectu, ut liberum homini serretur arbitrium, ne ex præsentia ejus,

peut-être, ne convient pas à la majesté de Dieu, mais il le prononce par amour pour nous, pour laisser à l'homme tout son libre arbitre, et afin qu'en raison de la prescience divine il ne soit pas dans la nécessité de faire ou de ne pas faire. Et en effet de ce que Dieu sait qu'une chose doit arriver, cela ne fait pas qu'elle arrive ; mais parce qu'une chose doit arriver, Dieu le sait, à cause de sa prescience de l'avenir. Jérémie nous enseigne donc que, bien que Dieu ait prédit des maux, pourvu que le peuple fasse pénitence, Dieu se repentira à son tour des châtements dont il avait fait la menace ; et quoiqu'il ait promis des biens, si le peuple se montre négligent, il changera de dessein et enverra des maux à la place des biens. Il y a quelque chose de semblable dans l'Évangile : « J'enverrai mon fils et peut-être qu'ils le craindront » *Luc. xx. 13.* En tout cela, c'est Dieu tout-puissant qui parle, et c'est lui encore qui dit ici : « Peut-être écouteront-ils et retourneront-ils chacun de sa mauvaise voie, » en sorte que, lorsqu'ils se seront convertis, je me repente de mon dessein et que je ne leur fasse pas le mal que j'avais résolu de leur faire. J'avais résolu de les frapper à cause de la malice de leurs désirs ; s'ils abandonnent les désirs, je changerai à mon tour de résolution. Lisons à ce propos l'histoire de Jonas et celle de Ninive.

« Et tu leur diras : Voici ce que dit le Seigneur :

quasi necessitate vel facere quid, vel non facere cogatur. Non enim ex eo quod Deus scit futurum aliquid, ideo futurum est ; sed quia futurum est, Deus novit, quasi præscius futurorum. Et tamen sciendum, juxta hunc eundem Jeremiam, et si mala prædixerit Dominus, et egerit populus poenitentiam, quod et ipse acturus sit poenitentiam super his, que facere comminatus est ; et si prospera pollicitus fuerit et egerit populus negligentem, mutat Deus sententiam et pro bonis mala interat. Tale quid et illud in Evangelio est : « Mittam filium meum, forsitan verebuntur enim. » *Luc. xx. 13.* Quod utique ex persona Dei omnipotentis dicitur. Denique et in presenti ait : « Si forte audiant, et convertantur unusquisque a via sua mala ; » ut cum illi conversi fuerint, et mea sententia me poenitentem, et non faciam, quod eis facere cogito. Cogito autem facere propter multas studiorum illorum, que si fuerint immutata, et mea sententia commutabitur. Legamus historiam Jonæ et Ninive.

« Et dices ad eos : Hæc dicit Dominus : Si non audieritis me, et ambulatis in lege mea, quam dedi vobis, ut auclatis sermones servorum meorum Prophetarum, quos ego misi ad vos, de nocte consurgens,

Si vous ne m'écoutez pas de manière à marcher dans la loi que je vous ai donnée et à entendre les paroles de mes serviteurs les prophètes, j'ai envoyés vers vous, me levant dans la nuit et les dirigeant, et vous n'avez pas entendu ; je rendrai cette maison comme Silo et je livrerai cette ville en malédiction à toutes les nations de la terre. » *Jerem. xxvi. 5 et seqq.* Il est donc en notre pouvoir d'agir ou de ne pas agir de telle manière, à la condition toutefois de rapporter toute bonne œuvre que nous voulons, désirons et accomplissons, à la grâce de Dieu qui, nous dit l'Apôtre, nous a donné la volonté et le pouvoir de faire. *Philipp. ii.* S'il suffisait, comme l'insinue une hérésie inepte, de marcher dans la loi qui nous a été donnée par Moïse une bonne fois pour toutes, Dieu ajouterait-il : « De manière à écouter les paroles de mes serviteurs les Prophètes ? » Ceux-ci ont été envoyés après la loi, non pas une fois mais fréquemment, non pas à loisir et en toute confiance, mais toujours et avec sollicitude. « Je vous ai envoyés mes serviteurs les Prophètes chaque jour, je me suis levé la nuit » pour les envoyer ; si vous refusez de les écouter, je rendrai cette maison, c'est-à-dire le temple de Dieu, comme Silo, où fut le tabernacle. Le temple détruit, il en résultera qu'elle sera maudite par toutes les nations. De même qu'après l'édification du temple dans l'aire d'Orna et sur le mont Moria

et dirigens, et non audistis ; dabo domum istam sicut Silo, et urbem hanc dabo in maledictionem cunctis gentibus terræ. » *Jerem. xxvi. 4 et seqq.* In nostra ergo potestate vel facere quid, vel non facere, ita duntaxat ut quicquid boni operis volumus, appetimus, explemus, ad Dei gratiam referamus, qui juxta Apostolum dedit nobis et velle et perficere. *Phil. ii.* Sin autem sufficit semel ambulare in lege, que nobis data est per Moysen, ut stulta hæresis suspicatur, quomodo addidit : « Ut audiat sermone servorum meorum Prophetarum ? » Qui utique post legem missi sunt, et non semel, sed frequenter, nec otiose et a seculo, sed semper et a sollicito. « Misi, » inquit, « ad vos servos meos Prophetas quotidie, et de nocte consurgens ; » quos si audire noleritis, dabo domum istam, hoc est, templum Dei sicut Silo, ubi fuit tabernaculum. Cumque templum destructum fuerit, consequenter et civitas erit in maledictionem cunctis gentibus terræ. Sicut autem extracto templo in area Orna et in monte « Moria, » hoc est, « visivius, » in quo Abraham filium suum Isaac obtulisse narratur, cessavit religio Silo, nec postea ibi sunt celebrata sacrificia ; sic extracta Ecclesia, et spiritualibus in ea